

n'avait pas recherchée et dans laquelle elle n'était pas l'agresseur, entrait dans la Manche, bombardait et détruisait les côtes de France non protégées" nous ne pouvions pas honorablement nous tenir à l'écart et assister à pareil spectacle presque à portée de notre vue, les bras croisés".

Les intérêts britanniques parlaient dans le même sens. Si l'Angleterre avait déclaré ses intentions de rester neutre, la France aurait pu retirer sa flotte de la Méditerranée; or, nous ne possédons pas dans le bassin méditerranéen une flotte suffisante pour nous en assurer la maîtrise en vue de toutes les combinaisons possibles; nos routes de commerce et les communications intérieures de l'Empire par cette mer auraient donc été en danger.

Le 3 août le cabinet autorisa Sir Edward Grey à assurer à la France "que si la flotte allemande venait dans la Manche ou par la mer du nord entreprendre des opérations hostiles contre les côtes de France ou contre sa marine la flotte anglaise lui donnerait sa protection et tout son appui".

Ce n'était pas une déclaration de guerre, mais une obligation fortuite de faire la guerre. La décision suivante et finale fut occasionnée par la conduite de l'Allemagne envers la Belgique.

Le cas de la Belgique.

La Belgique fut constituée en "état absolument neutre et indépendant" par les traités de 1831-2 et de 1839. L'Allemagne et la Grande-Bretagne ont pris part à la rédaction de ces traités. Quand la guerre de 1870 éclata, le gouvernement de Mr. Gladstone proposa à la Prusse et à la France la convention que si les armées de l'une ou de l'autre nation violaient la neutralité de la Belgique, la Grande-Bretagne coopérerait avec l'autre état pour la défense de la Belgique. Les deux pays y consentirent. Mr. Gladstone dès cette époque même attachait la plus haute importance à cette convention. "Nous ne pensons pas qu'il serait juste" dit-il, "même toute question de sécurité mise à part, de déclarer que nous resterions dans tous les cas les bras croisés, et d'assister à l'exécution d'un acte qui produirait la disparition du droit public en Europe". "Je ne pense pas que nous puissions nous borner au rôle de spectateur pendant que s'effectuerait le sacrifice de la liberté et de l'indépendance". "Il y a aussi une autre considération dont nous devons sentir profondément l'importance, c'est